



Lycée

**GUSTAVE  
EIFFEL**

Bordeaux  
Aquitaine

## INFORMATION A PROPOS DES BOURSES 2018-2019

### AVANT LE BAC

Les élèves qui étaient boursiers nationaux au collège (3<sup>ème</sup>) n'ont normalement aucune démarche à effectuer à la rentrée. Leur bourse sera reconduite en 2<sup>nd</sup>e. De même les élèves qui étaient boursiers, au lycée Eiffel en 2017-2018 et passent dans la classe supérieure n'ont également aucune démarche à effectuer sauf en cas de changement de situation familiale.

Les élèves boursiers qui arrivent d'une autre académie doivent contacter leur établissement d'origine afin qu'une demande de transfert soit effectuée.

Les élèves qui arrivent au lycée Gustave Eiffel en provenance d'un autre établissement de l'académie de Bordeaux en première ou en terminale au lycée Eiffel, doivent s'adresser à leur lycée d'origine afin qu'une demande de vérification de ressources soit effectuée et soit instruite par cet établissement.

Les élèves boursiers nationaux de 2<sup>de</sup>, de 1<sup>ère</sup> ou de Terminale qui redoublent ou se réorientent doivent venir au secrétariat de scolarité retirer une demande de vérification de ressources afin que leur bourse soit reconduite.

Tout changement de situation familiale pour les boursiers doit être signalé au secrétariat de scolarité et donnera lieu à une vérification de ressources.

### APRES LE BAC

Les élèves qui étaient boursiers en Terminale en 2017-2018 doivent théoriquement avoir effectué une demande de bourse de l'enseignement supérieur

<https://www.crous-bordeaux.fr/bourses/>

Il appartient ensuite aux étudiants boursiers de transmettre un certificat de scolarité au CROUS dès que ce document aura été mis à disposition sur Pronote (après 10 jours de scolarité environ). Pour accélérer la procédure il est recommandé de suivre les étapes suivantes :

- 1 - téléchargez sur Pronote le certificat de scolarité
- 2 - connectez-vous sur votre espace étudiant sur le site du CROUS

143 cours de la Marne  
CS 31237  
33074 - Bordeaux Cedex  
T. 05 56 33 83 00  
F. 05 56 33 83 36  
ce.0330028b@ac-bordeaux.fr  
[www.eiffel-bordeaux.org](http://www.eiffel-bordeaux.org)



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



REGION  
AQUITAINE

3- déposez le certificat de scolarité en tant que document attaché

**Les étudiants du supérieur (classes préparatoires) qui ont une double inscription à l'université doivent obligatoirement présenter la notification ainsi que le certificat de scolarité lors de leur inscription.**